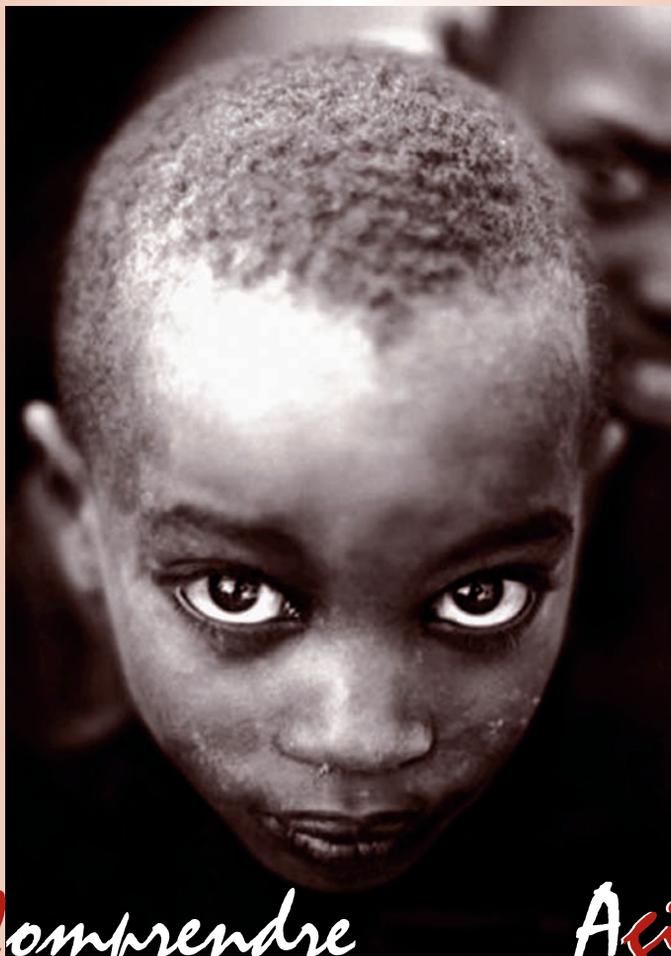


Rwanda 1994

Les victimes et les complices oubliés
du génocide des Tutsi



Comprendre

La machine génocidaire
Ses racines historiques et politiques
Les complicités de la France

Agir

**Pour la vérité
et la justice**
**Contre la banalisation
du génocide**

Une campagne de l'Association
www.survie-france.org



Association de citoyens, Survie s'est fixé pour objectif de lutter pour l'accès de tous aux biens fondamentaux, pour l'assainissement des relations franco-africaines et contre la banalisation du génocide.

Le génocide au Rwanda et la complicité avérée de la France a été l'un des points de départ du combat mené par l'association contre la Françafrique.



Rédaction :

Caroline Manach,
Olivier Thimonier,
Claire Jaquemin,
Fabrice Tarrit

Corrections :

François-Xavier Verschave

Photographie :

Julie Pudlowski
www.julie.pudlowski.com

Maquette et réalisation :

Imprimerie 34 à Toulouse

Rwanda 1994

Les victimes et les complices oubliés
du génocide des Tutsi



Comprendre

La machine génocidaire

**Ses racines historiques
et politiques**

Les complicités de la France

Agir

Pour la vérité et la justice

**Contre la banalisation
du génocide**

Avril 2005

Sommaire

Introduction	3
Rwanda 1994 : le génocide oublié du XX^e siècle	4
Logique d'extermination	5
Logique intentionnelle	5
La participation de la population aux massacres	6
Le rôle décisif des élites et de l'administration	7
Les médias rwandais	7
Le génocide	8
L'aboutissement d'une tragédie en plusieurs actes	8
Histoire et construction idéologique	9
La colonisation	9
Après l'indépendance	10
Complicité de génocide	11
La volonté d'en savoir plus	11
La mission d'information parlementaire	11
La commission d'enquête citoyenne (CEC)	12
Complicité militaire	13
Entraînement des forces rwandaises	13
Fourniture d'armes	13
Coopération militaire	14
L'opération Turquoise	14
Le commandement des opérations spéciales (COS) et la guerre révolutionnaire	15
Complicité financière	16
Complicité diplomatique	17
L'attitude des médias	18
Conclusion	19
La justice en marche	20
Le Tribunal pénal international pour le Rwanda	20
Les Gacaca	21
La justice française saisie de l'implication française dans le génocide	22
Le Rwanda aujourd'hui	23
Survie et le Rwanda	25
Le Rwanda et la Françafrique	25
Un combat citoyen	26
Depuis 1994, une constante mobilisation	26
La lutte pour la vérité continue !	28
Annexes	29
Composition de la CEC	29
Appel à soutien financier	31
Bibliographie / Filmographie	32

Introduction



Le Rwanda est un tout petit pays de 26 000 km² enclavé au cœur de l'Afrique Centrale dans la région des Grands Lacs, avec pour pays voisins l'Ouganda, la République Démocratique du Congo, le Burundi et la Tanzanie.

Pays de collines et de lacs (on le surnomme le «Pays des mille collines»), son sol volcanique et fertile lui confère une vocation

essentiellement agricole, secteur qui occupe 90% de la population. Le Rwanda compte actuellement 8 millions d'habitants ou Banyarwanda (littéralement «les originaires du Rwanda») qui parlent le kinyarwanda.

En 1994, il y a déjà 11 ans, un génocide (le crime des crimes) a endeuillé ce pays : le génocide des Tutsi.

En l'espace de quelques semaines, environ un million de personnes (hommes, femmes, enfants, vieillards) furent massacrées à cause de leur appartenance «ethnique» sur l'ensemble du territoire rwandais. D'autres furent éliminés pour des raisons politiques (opposants hutu notamment).

Le génocide des Tutsi a été le dernier du XX^e siècle.

Planifié de longue date et organisé essentiellement sous les ordres du «Hutu Power», coalition raciste proche du dictateur Juvénal Habyarimana, ce crime contre l'humanité se déroula à l'ombre de la diplomatie occidentale et sur fond de guerre d'influence entre anglo-saxons et francophones.

Pour son implication active aux côtés des génocidaires, la France, en particulier, porte une forte responsabilité dans ce crime.

10 ans après, le devoir de vérité et de justice est plus que jamais d'actualité. L'association *Survie*, qui a fait de la lutte contre la banalisation du crime de génocide un de ses objectifs statutaires, s'y emploie par un travail constant d'information sur le génocide (expositions, brochures, conférences...) et de combat contre son impunité, à travers notamment l'organisation d'une Commission d'Enquête Citoyenne sur le rôle de la France dans ce génocide.

Rwanda 1994

le génocide oublié du XX^e siècle

Un génocide constitue, selon l'expression de la philosophe Hannah Arendt, quelque chose d'«inouï». Il dépasse l'entendement humain. Il est par nature, incroyable, inconcevable.

Mais cela n'est pas une excuse. Comprendre, ou tout du moins tenter de comprendre un génocide, est une première condition à observer si l'on veut éviter la répétition de telles abominations. Pour le Rwanda aussi ce travail est nécessaire. Et pourtant...

De nombreux révisionnistes nient encore l'existence de ce génocide. La communauté internationale a tardé à qualifier de «génocide» l'extermination en cours. Différentes raisons expliquent cette reconnaissance tardive. Cela permettait entre autres de ne pas être contraint d'intervenir. Une de ces raisons ne réside-t-elle pas aussi dans une certaine manière de penser les Africains, préjugés incapables de mettre sur pied pareille entreprise ? Y avait-il d'ailleurs au Rwanda des chambres à gaz, des usines de mort ? Non. Les génocidaires rwandais n'utilisèrent pas les techniques industrielles modernes pour mener à bien leur projet criminel. Ils inventèrent une nouvelle

arme de destruction massive, **la transformation en tueurs de centaines de milliers d'êtres humains ordinaires.** Une nouvelle ère du génocide était inaugurée, celle de la manipulation, de l'enrôlement et de l'implication des masses grâce aux techniques de communication.

Les massacres visaient **l'élimination systématique, planifiée et préméditée** de la population tutsi, désignée par le pouvoir en place comme l'ennemi à abattre. Cela correspond bien à la définition d'un génocide. Même si les méthodes mises en œuvre diffèrent selon les génocides, ceux-ci relèvent tous d'une même logique d'**extermination intentionnelle.**

Qu'est-ce qu'un génocide ?

Ce crime contre l'humanité est défini par la Convention de Genève de 1948 comme imprescriptible.

Le XX^e siècle a connu le génocide des Arméniens en Turquie, des Juifs et des Tziganes par les Nazis lors de la 2^e guerre mondiale, des Cambodgiens par les Khmers rouges, des Musulmans de Bosnie de Srebrenica en ex-Yougoslavie, des Tutsi au Rwanda.

La Convention de Genève de 1948, Art.2

«Le génocide s'entend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- Meurtre de membres du groupe ;
- Atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe ;
- Soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ;
- Mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe ;
- Transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe.»



■ Logique d'extermination

Les Tutsi, qualifiés de «cafards» («Inyenzi» en Kinyarwanda) **et humiliés**, furent privés de leur dignité, de ce qui faisait leur humanité. Cette négation de leur appartenance au genre humain était d'ailleurs nécessaire à leur extermination. Un des rouages de cette **déshumanisation** résidait aussi

dans la **diabolisation**. Les stéréotypes sur les Tutsi furent repris et réinterprétés. La beauté de la femme tutsi, accusée de transmettre le sida (les nazis accusaient la femme juive de transmettre la syphilis), devint un symbole de corruption.

■ Logique intentionnelle

Les tueries ont souvent été mises sur le compte de vieilles «haines tribales» et du caractère soi-disant «agressif» des Rwandais. On attribue aussi la cause des massacres à la pauvreté et la surpopulation. Les massacres sont ainsi présentés comme incontrôlables, comme un accès de fureur spontanée échappant à la volonté du gouvernement intérimaire rwandais (GIR), qui n'aurait pas dirigé un génocide prémédité.

Cette interprétation est fautive. Certes, des éléments socio-économiques ont pu jouer un rôle. Mais **«le génocide fut la conséquence d'un choix délibéré»**, conclut l'auteur de l'ouvrage de

référence sur le sujet, Alison Des Forges¹. À preuve ses préparatifs. Début 1992, des jeunes membres du parti du président Habyarimana recevaient déjà un **entraînement militaire au sein des milices Interahamwe**. «L'ennemi» était défini sur une base «raciale». En 1993, des armes à feu étaient distribuées aux militaires et aux miliciens. En 1993 et 1994, une quantité considérable de machettes a été commandée. Au printemps 1994 tout était prêt : à la suite de l'attentat contre le président Habyarimana, un gouvernement sous la coupe des planificateurs des massacres, **le GIR, s'installa au pouvoir et commença l'exécution du génocide.**

■ La participation de la population aux massacres

Une des spécificités du génocide de 1994 réside dans **l'implication de la population**, au-delà du cercle des militaires. Les civils devaient «ériger des barrières pour intercepter les Tutsi qui tentaient de fuir, organiser des patrouilles» et «**finir le travail**», à la machette et au marteau, «outils» incarnant la souffrance du condamné à une mort certaine².

Des récompenses furent distribuées (terres, butin, pièces d'uniforme, promotions), stimulant les motivations les moins nobles d'une population pauvre... Mais cela n'explique pas tout. «Comment des gens aussi intégrés au sein d'une vie commune en arrivent à se détester à ce point», se demande l'historien Jean-Pierre Chrétien.

La population s'est «laissée convaincre de la normalité du passage à l'acte» par une propagande de tous les instants, envahissant la vie sociale, de l'école à l'animation rurale hebdomadaire. Le génocide revêtait parfois une **apparence festive** : la foule des tueurs était conviée tous les soirs à danser et chanter parés de tenues traditionnelles en feuilles de bananiers, dans une ambiance de liesse – après le «travail» de massacre quotidien effectué en plein jour, aux yeux de tous.

La métaphore utilisée par les autorités, assimilant les massacres des Tutsi à un vulgaire «travail», est assez révélatrice. Elle met en évidence cette «**banalité**

du mal» dont parle Hannah Arendt dans *Eichmann à Jérusalem*. Cette banalisation des massacres est nécessaire à la transformation de gens ordinaires en véritables bourreaux. Eichmann lui-même n'adhérait pas autant à l'idéologie raciste du régime nazi que ne le supposait initialement Hannah Arendt. Il exterminait les Juifs avec la préoccupation du travail bien fait. La nature de ce travail n'avait finalement guère d'importance.

Il faut cependant rappeler que **des dizaines de milliers de Hutu refusèrent de prendre part aux massacres. Certains cachèrent des Tutsi au péril de leur vie**. Ils furent nombreux aussi à hésiter (certains acceptaient de piller mais pas d'aller jusqu'à tuer, par exemple). Les militaires, gendarmes et militaires étaient alors chargés de «persuader» les plus réticents, et de les tuer en cas de refus.

Le conditionnement des Hutu, la pression psychologique doublée au besoin de la contrainte physique, ont été des éléments constitutifs du génocide.

1 - *Aucun témoin ne doit survivre*, FIDH / Human Rights Watch, Karthala, 1999.

2 - *Ibid*

■ Le rôle décisif des élites et de l'administration

Les élites locales comme les docteurs, les instituteurs ou encore les prêtres étaient particulièrement actifs dans les massacres. Pour le Gouvernement intérimaire rwandais, il était indispensable que ces élites prennent le relais du pouvoir central : la population reconnaissait à ces intellectuels et notables locaux (souvent les mieux éduqués) une certaine autorité morale.

Au sein des différentes communautés, **ils étaient suffisamment respectés pour transmettre et accréditer un message aussi invraisemblable que celui du GIR.**

La société rwandaise était encadrée par un **réseau administratif serré, hiérarchisé et centralisé, qui pouvait mobiliser la population** pour certaines tâches. Cela servit l'objectif du GIR. La centralisation permit par exemple

de déplacer des miliciens là où ils venaient à manquer.

[Alison Des Forges écrit : «*Les administrateurs étaient chargés de chasser les Tutsi de leurs habitations et de les rassembler sur les sites des massacres [bâtiments publics, églises, écoles...], de réunir les assaillants, de les transporter et de leur fournir des outils [...], de s'occuper de l'enlèvement des corps et de gérer la répartition des biens pillés et des territoires confisqués.*».] Ils tenaient une comptabilité précise des personnes éliminées. Ils appelaient les rescapés qui se cachaient, affirmant que les massacres étaient terminés, puis rappelaient les tueurs, leur demandant de traquer ces derniers survivants. Les bourgmestres dressaient des listes et fixaient des horaires qui étaient apposés sur les panneaux servant habituellement à l'affichage public.

■ Les médias rwandais

D'après le GIR, l'«ennemi tutsi» s'était infiltré et dispersé au sein de la population. Pour l'éliminer dans les «mille collines» du Rwanda, il fallait mobiliser en manipulant l'ensemble de la population hutu.

Le GIR misa sur l'efficacité des médias. Le journal *Kangura* exerçait une certaine fascination : en 1990 il avait déjà publié «*Les dix commandements du Hutu*», temps fort dans la campagne de haine qui a balisé la voie du génocide. Mais ce sont les radios qui eurent le rôle le plus déterminant dans ce pays de tradition orale : Radio Rwanda et surtout la Radio télévision

libre des mille collines (**RTL**M), dite «**radio machette**», bénéficiaient d'une large audience et d'un impact certain. Elles appelèrent aux massacres et diffusèrent «des instructions pour le conduire correctement». Ainsi « la population savait ce qu'on attendait d'elle » [Des Forges].

Les présentateurs faisaient vivre les événements en direct sur le mode du divertissement. Ils laissaient la parole à des gens ordinaires, ridiculisaient ceux qui ne prenaient pas part au «travail», répandaient des faux bruits sur des «infiltrations de Tutsi du FPR».

Le génocide

■ L'aboutissement d'une tragédie en plusieurs actes

Pour de nombreux hommes politiques français, la plupart des médias et certains universitaires, les massacres de 1994 au Rwanda ne seraient que le résultat d'une guerre «tribale», «ethnique», voire «raciale», un affrontement pluriséculaire comme il en existerait tant en Afrique.

Les prétendus «vieux démons» du Rwanda n'existent pas

Hutu et Tutsi ne se livrèrent en rien à une guerre «raciale», puisqu'ils ne peuvent, pas plus que Juifs et Aryens, être définis sur ce plan.

Constitué de trois communautés – les Tutsi en majorité éleveurs, les Hutu en majorité cultivateurs et les Twa en majorité artisans – le Rwanda précolonial n'en constituait pas moins une **unité politique, culturelle, linguistique et religieuse**. L'ensemble de sa population (les Banyarwanda) partageait une même histoire, les **mêmes coutumes, avec des contraintes et des solidarités communes**.

Les vocations socioculturelles et socioéconomiques vers lesquelles tendaient chaque groupe avaient abouti, à la fin XIXe siècle, à la constitution d'une aristocratie à majorité tutsi, dont n'étaient toutefois pas exclus les autres groupes.

Certaines familles hutu étaient membres de l'aristocratie et avaient un rôle influant dans la société, tandis que tous les Tutsi n'étaient pas affiliés à l'aristocratie du Royaume.

De ce fait, **il n'est pas possible de parler d'«ethnies» au Rwanda, mais bien d'un peuple : le peuple rwandais**. D'ailleurs, le terme «ethnie» n'a pas d'équivalent en kinyarwanda.

[«*Les évènements les ont convaincus de leurs différences. À plusieurs reprises, je leur ai dit : "Il faut m'expliquer tutsi et hutu". Ils n'y arrivaient pas*». Albert Hilbold, *Puissiez-vous dormir avec des puces. Journal de l'après-génocide au Rwanda*, Homnisphères, 2003.]

Pourquoi cette une notion de «race», discréditée depuis 1945 en Europe, devrait-elle encore être valable en Afrique ?

Histoire et construction idéologique

Chronologie

1931	création par le colonisateur belge de cartes d'identité mentionnant l'«ethnie»
1957	publication du manifeste des Bahutu désignant les Tutsi comme une «race minoritaire étrangère»
1959	«Révolution sociale», massacre de la Toussaint rwandaise
1962	indépendance du Rwanda
1973	Tutsi expulsés de l'administration et de l'éducation, quotas instaurés
1990	offensive du FPR
1991	appel au meurtre des Tutsi par Radio-Rwanda
1991-1993	massacres de Tutsi et d'opposants hutu
8 juillet 1993	première émission de RTLM
6 avril 1994	attentat contre l'avion ramenant le président du Rwanda Juvénal Habyarimana
7 avril 1994	début du génocide

La colonisation

Lorsque les **premiers Européens pénétrèrent dans la région à la fin du XIX^e siècle**, ils éprouvèrent de grandes difficultés à comprendre l'histoire d'une société aux modes de fonctionnement complexes et très différents des leurs. Constatant l'existence de pouvoirs structurés chez des peuples qu'ils jugeaient « primitifs », ils estimèrent que si le **Mwami (Roi) et les nombreux chefs tutsi** étaient parvenus à un tel niveau d'organisation, cela ne pouvait s'expliquer que par leur appartenance à une race supérieure. Ils développèrent alors l'idée que **les Tutsi n'étaient pas d'origine africaine, mais des «hamites», des «nègres blancs», venus conquérir le Rwanda** par le passé et **soumettre la masse de paysans hutu qui eux, étaient considérés comme des autochtones.**

En plaquant ainsi à la société rwandaise les **théories raciales et racistes de Gobineau** alors en vigueur en Europe, les colonisateurs se permirent de **réécrire son histoire.**

Considérant les membres de l'aristocratie tutsi comme seuls capables de gouverner, les colonisateurs allemands s'appuyèrent sur eux selon le principe du gouvernement indirect, afin d'imposer leur domination.

À l'issue de la première Guerre mondiale, le Rwanda et le Burundi devinrent le Ruanda-Urundi, territoire sous mandat de la Société des Nations, administré par les Belges auxquels les Allemands cédèrent la place. Les Belges firent plus que reprendre le système de leurs prédécesseurs : ils renforcèrent le pouvoir de l'aristocratie tutsi en remplaçant progressivement les chefs hutu par des chefs tutsi, **remettant ainsi en cause un système politique et social**

complexe. Les Belges s'appuyèrent aussi sur **l'Église catholique** (notamment les Pères blancs) à laquelle ils confièrent le monopole de l'enseignement afin de faire des fils de chefs tutsi des auxiliaires dévoués à l'administration coloniale.

Cette rupture dans le processus historique du Rwanda devait avoir de lourdes conséquences dans l'évolution politique et sociale du Royaume. **Les Belges ancrèrent leurs théories «ethnistes» dans les mentalités** et insufflèrent ainsi **la division** dans la conscience collective du peuple rwandais.

Du fait de leur monopole croissant sur la vie politique, sociale et économique, l'impopularité de l'élite tutsi s'est progressivement développée. Elle portait en outre un poids énorme : celui d'être étroitement liée à l'opresseur.

De leur côté, les chefs tutsi ont progressivement cherché à se débarrasser de la tutelle belge. Dans les années 1950, leurs **revendications indépendantistes** se sont de plus en plus affirmées, fortes du soutien de l'ONU et des pays socialistes. La Belgique fut alors prise de panique. Lorsqu'elle reprit ses esprits, ce fut pour se souvenir d'une vieille maxime coloniale : **promouvoir une élite qui pourrait servir ses intérêts.** C'est ainsi que dans les années cinquante, **la Belgique et l'Église inversèrent leur préférence, cette fois en faveur des Hutu.**

L'élite hutu prit alors conscience de sa force. Soutenue par la Belgique et ayant accumulé jusque là des rancœurs contre les Tutsi, elle déclencha en **1959** des **mouvements de violence** qui firent 300 morts et provoquèrent les **premiers exils** de Tutsi. La Belgique organisa ensuite des **élections** qui, du fait de la position majoritaire des Hutu au sein de la population rwandaise, devaient consacrer la **victoire de l'élite hutu.** La monarchie traditionnelle fut alors abolie

et la République proclamée. En 1962, l'élite hutu, reconnaissante, accéda ainsi à **l'indépendance**, permettant le maintien de l'influence belge.

Après l'indépendance

Cette élite hutu, qui a intériorisé la vision raciste du colonisateur, a progressivement utilisé **l'ethnisme comme une ressource politique** face aux difficultés économiques et politiques du pays. **Grégoire Kayibanda** puis **Juvénal Habyarimana** (après un coup d'État en 1973) utilisèrent tous deux une même méthode pour conserver le pouvoir : ils **éliminaient l'opposition**, qui risquait de pointer du doigt leurs échecs, et **désignaient les Tutsi comme responsables** des maux de la société, véritables boucs émissaires, afin de rallier la majorité de la population. **Massacres périodiques** (comme en 1963-64 ou en 1972-73), **quotas et humiliations**, obligèrent ainsi de nombreux Tutsi à s'exiler dans les pays limitrophes. Les différents gouvernements refusant de régler la question de leur retour, nombre d'entre eux, regroupés au sein du **Front Patriotique Rwandais (FPR)**, prirent les armes afin de rentrer dans leur pays d'origine et de mettre fin à la dictature ethniste.

La guerre du FPR déclenchée en 1990 contre les Forces Armées Rwandaises (FAR) provoqua alors la fuite en avant du régime d'Habyarimana. Les massacres à caractère génocidaire de «Tutsi de l'intérieur» se multiplièrent, tels des répétitions, amenant les observateurs attentifs à annoncer que quelque chose de grave se préparait.

Le 6 avril 1994, l'avion du président Habyarimana fut abattu. Les Tutsi du FPR étant désignés comme responsables, le Gouvernement intérimaire (GIR) qui se mit aussitôt en place ordonna le génocide et entraîna la population à le commettre avec lui.

Complicité de génocide

D'avril à juillet 1994 s'est déroulé le génocide le plus rapide du siècle : en 100 jours, près d'1 million de Tutsi et d'opposants hutu ont été tués dans une violence inouïe.

Cet événement majeur de la fin du XX^e siècle s'est déroulé sous nos yeux. Il a pu avoir lieu grâce à la passivité de la communauté internationale et des grandes puissances de notre monde qui ont longtemps évité d'employer le terme de «génocide», afin de ne pas être obligés d'intervenir comme le stipule la convention de Genève.

Toutefois, au sein de la communauté internationale, un pays endosse les responsabilités les plus graves. Il s'agit de la France. Notre pays, «ami» de longue date avec le régime hutu corrompu et raciste de Juvénal Habyarimana, a en effet soutenu militairement le Rwanda contre le FPR, au moment même où se préparait le génocide.

A l'époque, le régime rwandais ne cachait pourtant pas ses intentions d'extermination massive. De nombreux signes avant-coureurs comme des pogroms isolés (sortes de tests ou de répétitions du génocide), des listes de personnes à exécuter, ou des achats massifs d'armes et de machettes pouvaient faire craindre le pire. De vives alertes avaient d'ailleurs été émises par les associations internationales de défense des droits de l'Homme. Au lieu d'en tenir compte le gouvernement français a continué à former, à entraîner et à équiper l'armée rwandaise ainsi que les milices. Bien plus encore, de nombreux éléments montrent que la France a continué, en plein déroulement du génocide, à apporter son aide à ceux qui le commettaient.

■ La volonté d'en savoir plus

La Mission d'information parlementaire

Suite aux révélations du journaliste Patrick de Saint-Exupéry dans *Le Figaro* et grâce à la mobilisation de nombreuses ONG françaises, le gouvernement a demandé en 1998 la **mise en place d'une Mission d'information parlementaire afin d'examiner le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994.**

Cette Mission, présidée par le député Paul Quilès, a entendu la plupart des responsables de l'époque et a fait déclasser de nombreuses archives. Le rapport, publié à l'issue de la Mission, est ainsi riche d'informations et de preuves de l'implication française depuis 1990. Toutefois, de nombreux témoins ayant des éléments à apporter sur l'attitude des Français ont été écartés des auditions, tandis que certains

sujets ont volontairement été évacués des débats ou trop superficiellement abordés.

À l'issue des travaux, le rapport concluait à un «*dysfonctionnement institutionnel*», à une «*sous-estimation du caractère autoritaire, raciste du régime*» et à «*des erreurs d'appréciation*» qui auraient été commises. Le président Quilès déclarait ainsi que la France n'avait «*nullement [été] impliquée*», qu'elle n'avait «*en aucune manière incité, aidé ou soutenu ceux qui commettaient le génocide*». «Affaire classée» donc !



mars 2004 à Paris. Durant une semaine, une quinzaine de personnalités associatives et qualifiées (voir composition de la CEC en annexe) ont examiné de nombreux documents (pour certains inédits), recueilli des témoignages ainsi que l'avis de nombreux experts (les journalistes Colette Braeckman et Patrick de Saint-Exupéry, les historiens Alison des Forges et Jean-Pierre Chrétien, le sénateur belge Pierre Galand, le politiste Gabriel Périès, etc.)

Le rôle de la France a été abordé sur tous ses angles : politique et militaire, financier, diplomatique, idéologique et médiatique. Une attention particulière a été portée sur l'opération Turquoise et sur la chaîne des responsabilités.

Au final, ce travail considérable de recherche, de recoupement et de synthèse permet d'appréhender dans sa globalité et avec précision le rôle de la France dans la tragédie rwandaise : sur le plan militaire, financier, diplomatique, médiatique ou encore idéologique. Des éléments inédits ont été rassemblés. **L'implication de la France s'est révélée aller au delà de ce que nous pensions.**

La Commission d'Enquête Citoyenne (CEC)

Insatissfaits par les conclusions superficielles de la Mission d'information, **un ensemble de citoyens et d'associations ont décidé de reprendre le travail par l'instauration d'une Commission d'enquête citoyenne.** Portée par les associations Survie, Aircrige, la Cimade, et l'Observatoire des transferts d'armements, présidée par le juriste Géraud de la Pradelle, cette Commission s'est tenue du 22 au 26

«Une "Commission d'enquête citoyenne" parce que nous n'avons aucun mandat particulier. Nous sommes de simples citoyens dans une démocratie, et nous avons constaté qu'on ne nous avait pas dit toute la vérité. Non pas tellement sur le génocide, mais sur le comportement des autorités qui nous gouvernent et nous représentent. Il y a de fortes présomptions de complicité – à la fois politiques, diplomatiques et militaires –, et nous considérons qu'en tant que citoyens nous devons nous mettre à la disposition de nos concitoyens, qui ont les mêmes responsabilités démocratiques que nous, une information qui leur a été refusée, au moins en partie, jusqu'à présent. »

Géraud de Geouffre de la Pradelle, président de la CEC

■ complicité militaire

Entraînement des forces rwandaises

Les troupes spéciales françaises forment de 1991 à 1993 dans plusieurs camps d'entraînement des milliers d'hommes qui pour beaucoup deviennent les encadreurs du génocide.

La France admet avoir formé les commandos de la Garde présidentielle et les troupes d'élite de l'armée rwandaise, fers de lance du génocide. Plusieurs témoignages avancent que, dans le recrutement massif opéré à l'époque, les hommes formés par les instructeurs français peuvent aussi bien être (ou devenir) des membres d'escadrons de la mort, des instructeurs ou des leaders des milices (forces populaires non officielles) qui répandent le génocide sur tout le territoire. **Dès janvier 1993, il est difficile pour ces instructeurs français de ne pas voir la volonté exterminatrice** de certains chefs et groupes militaires ou miliciens ainsi formés, puisqu'un important massacre a eu lieu à Bigogwe où est installé un camp des DAMI (Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction).

«Là où j'étais dans le Bigogwe, les Français nous avaient formés en nous disant que c'était pour aller combattre l'ennemi et le seul ennemi était le Tutsi. Jusqu'au moment où nous avons tué les Bagogwe qui habitaient dans le coin. C'étaient des Tutsi, ils ont été tués après l'arrivée des Français, qui n'ont strictement pas réagi alors que c'étaient eux qui nous avaient appris à faire du mal. »

Témoignage filmé de J*, ex-Interahamwe, recueilli par Georges Kapler pour la CEC]

Fourniture d'armes

La France non seulement livre des armes aux génocidaires mais organise aussi leur bon acheminement vers ses sinistres destinataires.

«Le 12 juin 1994, le président et la directrice des opérations de MSF, Philippe Biberon et Brigitte Vasset, rencontrent le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé. Ils lui posent la question : "On dit qu'il y a des livraisons d'armes au gouvernement rwandais ou au gouvernement intérimaire ou au gouvernement en fuite, est-ce qu'il est exact que la France continue des livraisons d'armes à Goma ?" Alain Juppé répond : "Écoutez, tout ça c'est très confus, il y avait effectivement des accords de coopération ou de défense avec le gouvernement, il y a peut-être eu des reliquats, mais en ce qui concerne mes services, je peux vous dire que depuis fin mai [soit deux mois après le début du génocide] il n'y a certainement plus aucune livraison d'armes au régime Habyarimana". Mais en même temps, il dit en regardant de l'autre côté de la Seine, donc vers l'Élysée : "Mais ce qui peut se passer là-bas, moi je n'en sais rien." "C'était pathétique", commentent les deux responsables de MSF.»

Laurence Binet, Génocide des Rwandais Tutsi 1994, Médecins sans frontières, 2003, pp. 48-49.]

Les avions-cargos **chargés d'armes atterrissent à l'aéroport de Goma au Zaïre** (actuellement République Démocratique du Congo), **sous contrôle direct des Français pendant l'opération Turquoise**, après avoir été tenu par leurs alliés des forces zairoises. **Les armes sont ensuite acheminées aux FAR**, les Forces Armées Rwandaises, organisatrices des massacres.

«Les Français nous ont beaucoup aidés.

C'est d'eux que nous avons reçu le plus d'aide. La plupart des aides militaires venaient de France. Ce sont les Français qui entraînaient nos militaires qui, à leur tour, descendaient des collines pour nous entraîner. Ils nous amenaient le matériel qu'ils avaient reçu des Français, et ils nous apprenaient à les utiliser au combat, quand nécessaire. L'exemple que je peux donner : des grenades, des fusils du type FAL. Ce sont les Français qui distribuaient le matériel dans tout le pays.»

Témoignage filmé de A*, chauffeur, hutu, recueilli par Georges Kapler pour la CEC]

[Philippe Jehanne, correspondant DGSE au cabinet du ministre de la coopération Michel Roussin, confie le 19 mai 1994 à l'historien Gérard Prunier, en plein génocide : «*Nous livrons des munitions aux FAR en passant par Goma. Mais bien sûr nous le démentirons si vous me citez dans la presse.*»

Gérard Prunier, Rwanda, 1959-1996. Histoire d'un génocide, Dagorno, 1997, p.332, note 136.]

Coopération militaire

Tout au long du génocide, les chefs militaires français et extrémistes rwandais se rencontrent dans le cadre d'une étroite collaboration entre les deux armées.

Le 9 mai 1994, le général Huchon, chef de la Mission Militaire de Coopération (MMC) reçoit le lieutenant-colonel Rwalinda, envoyé par le camp génocidaire, et l'assure du soutien de la France, tant militaire que logistique. Il lui annonce la fourniture de matériel de téléphonie sécurisée, pour pouvoir mieux communiquer avec les FAR. Il souligne l'urgence d'améliorer dans la presse et auprès de l'opinion publique l'image du camp génocidaire.

L'opération Turquoise

(22 juin au 9 août).

L'opération Turquoise, aux allures de protection humanitaire, aboutit en fait à constituer une zone de protection des génocidaires, facilitant ensuite leur retrait vers le Kivu, à l'Est du Zaïre.

Créée par le Conseil de Sécurité de l'ONU le 22 juin 1994, elle a le mandat d'une opération à but humanitaire pouvant employer la force.

Couvrant le Sud-Ouest du Rwanda, la Zone Humanitaire Sûre (ZHS) s'étend sur la partie du Rwanda que le FPR n'a pas encore libérée.

Dès leur arrivée au Rwanda, **les soldats de l'opéra-**



Position du Front début juillet 1994 selon R. Dallaire

tion Turquoise sont accueillis par des vivats des miliciens génocidaires hutu, jetant le trouble sur les objectifs et la réalité de cette opération.

[«*Un médecin qui s'occupait de ses patients a dit : "Mais je ne peux pas partir, laisser les gens comme ça... C'est pas possible..." Un officier est arrivé, et l'a pressé de plier bagages parce qu'il fallait respecter les délais, en lui disant : "Mais enfin, tu es vraiment con, tu n'as pas encore compris que ce n'était pas une opération humanitaire, oublie cette histoire d'humanitaire, on est dans autre chose, c'est fini, on doit partir." Et l'autre, qui était dans une logique d'honnêteté et d'assistance humanitaire, était très choqué d'abandonner comme ça les malades, les blessés. Mais c'était la logique militaire qui s'imposait... »*

Colette Braeckman, entendue par la CEC le 25 mars 2004.]

La Zone Humanitaire Sûre (ZHS) est créée le jour même de la prise de Kigali par le FPR, et elle n'assume guère son rôle officiel dans la mesure où **aucun responsable, leader ou exécutant du génocide n'y a été arrêté.**

Un rapport de 1995 rédigé par l'association Human Rights Watch (HRW)¹ assure que **l'armée française évacue même plusieurs responsables de l'extermination des Tutsi.** Ce même rapport affirme que **des militaires et miliciens en fuite ont été amenés dans une base française en Centrafrique pour y être entraînés de nouveau.**

Une note du ministère de la Coopération de septembre 1994 fait état de demandes de visas faites par de hauts responsables du génocide, afin de pouvoir circuler en Europe. L'auteur de



cette note précise : « *Dans le but de préserver l'avenir, une suite favorable pourrait, peut-être, dans un premier temps, être donnée à quelques uns d'entre eux* »².

Dès l'été 1994, les génocidaires se retirent dans les camps de réfugiés à l'Est du Zaïre en utilisant le couloir qu'offrait la zone Turquoise ; c'est aussi le moment où la France renoue officiellement avec le dictateur zaïrois Mobutu et lui envoie des instructeurs militaires.

Georges Kapler, envoyé par la CEC recueillir des témoignages, a filmé des Rwandais portant des témoignages extrêmement graves contre des militaires français, **accusés d'avoir coopéré avec les miliciens, de les avoir incités à «finir le travail», en «purgeant» notamment la poche de résistance de Biseseo, d'avoir aidé les miliciens à débusquer les survivants, ou de leur avoir livré des rescapés.**

De nombreux témoignages attestent du racisme affiché de certains militaires français, allant du simple soldat de Turquoise au plus haut gradé.

Le Commandement des Opérations Spéciales (COS) et la guerre révolutionnaire

Créé en 1992, le COS est un concentré de troupes d'élite relié directement au Président de la République, **hors de tout contrôle démocratique** et hors hiérarchie militaire.

[«*Le COS est une structure politico-militaire.*

¹- Human Rights Watch, Rwanda/Zaïre, Réarmement dans l'impunité. Soutien international aux auteurs du génocide Rwandais, 1995.

²- Témoignage de Medhi Ba devant le CEC, L'horreur qui nous prend au visage, op. cit., p. 494.

Le COS est le bras armé de notre pouvoir. Son fonctionnement est tellement secret que rien ne peut filtrer. [...] Les troupes du COS n'ont pas la moindre idée du schéma d'ensemble de leur mission lorsqu'elles sont appelées à servir. »

Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable*, Les Arènes, p. 277.]

Cette situation non démocratique est d'autant plus dangereuse que, selon le chercheur Gabriel Périès, le COS se réfère à une doctrine de guerre totale, la **guerre révolutionnaire**.

Cette doctrine militaire, forgée dans les années 1950 par les colonels Trinquier et Lacheroy – inspirée entre autres des théories nazies de Goebbels ou des méthodes du Vietminh – a été diffusée de par le monde. Elle a été appliquée **pendant la guerre d'Algérie** et dans les **dictatures d'Amérique latine**, par les Américains au Vietnam, etc.

Cette théorie repose sur la mise en place d'un contrôle totalitaire de la population. Ce contrôle passe par un **système de renseignement poussé (recourant aisément à la torture) et la mise en place d'une hiérarchie militaire parallèle** qui se substitue au besoin aux structures civiles.

[«*Le profil du Rwanda – dictature, crise interne, effondrement économique, surpopulation, apparition d'une guérilla – est totalement adapté à une "guerre révolutionnaire". C'est [...] vraiment idéal. Nous en ferons donc notre champ d'expérimentation.*» Patrick de Saint-Exupéry, *L'Inavouable*, Les Arènes, 2004, p. 278.]

Autre pan de cette doctrine, **«l'action psychologique»**. **Un ennemi commun est désigné – le Tutsi –**, menaçant, animalisé – le «cancrelat» –, **responsable de tous les maux**. On fait courir de faux bruits sur leur comportement, leur cohabitation est dangereuse et malsaine. **La terreur s'installe dans les esprits, se généralise, inhibant le reste de libre-arbitre de la population. La manipulation politique a le champ libre.**

[«*C'est la métaphore de l'homme réceptif : lorsqu'il est saisi par la peur, qu'on le tient bien dans le cadre d'une hiérarchie parallèle, on induit de la terreur dedans, la personne se vide et on peut verser le message qu'on veut à l'intérieur. La Radio des Mille Collines ressemble beaucoup à ça.*»

Gabriel Périès, rapport de la CEC, L'Horreur qui nous prend au visage, Karthala, 2005, p. 48]

■ Complicité financière

La CEC s'est appuyée ici sur des documents recueillis à Kigali par Pierre Galand, sénateur belge, et Michel Chossudovsky, expert en finance internationale, sur une enquête des Nations Unies et sur le livre de Patrick de Saint-Exupéry.

De 1991 à mars 1994, l'ensemble des bailleurs de fonds, dont la Banque mondiale et la coopération française, financent à vannes ouvertes un régime dont ils savent qu'il affecte une grande partie de ces versements à l'achat d'armes, et en particulier plus d'un million

de machettes.

La Banque nationale du Rwanda, trésor de guerre des organisateurs du génocide, tire des sommes importantes sur la Banque de France et la BNP Paris. Au moins 33 millions de francs passent ainsi par la place financière de Paris.

Pendant le génocide, ces banques se sont laissées retirer ou ont versé de l'argent au gouvernement génocidaire. Plus de 30 millions de francs, entre le 14 juin et le 23 juin, pour la BNP, à une période où plus un banquier ne peut ignorer à quelle infa-

mie sert cet argent. Quant à la Banque de France, elle a versé de l'argent à partir du 30 juin jusqu'au 1^{er} août.

Les Nations Unies ont suivi des achats d'armes directement négociés par celui qui est présenté comme le pivot du génocide, le colonel Théoneste Bagosora.

■ Complicité diplomatique

Non seulement la France reconnaît et soutient le gouvernement génocidaire avant et pendant le génocide, mais le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) est formé au sein de l'ambassade de France à Kigali sous la houlette de l'ambassadeur français Marlaud : [*J'ai rencontré un Belge qui était ami avec l'ambassadeur de France et avec qui on refaisait un peu l'histoire du GIR. Et il me fait part d'une réflexion de l'ambassadeur de France : "Ça alors, c'est bien la première fois de ma vie que je constitue un gouvernement." Parce que ce gouvernement intérimaire s'est constitué dans l'enceinte de l'ambassade de France, avec l'attention bienveillante de l'ambassadeur.* » Colette Braeckman, entendue par la CEC le 25 mars 2004.]

La France persiste à reconnaître le GIR durant tout le génocide et même durant les premières semaines de juillet, après avoir protégé sa fuite (notamment par l'opération Turquoise). Le 27 avril, 20 jours après le début du génocide, elle accueille à l'Élysée, au Quai d'Orsay et, semble-t-il, à Matignon, le ministre des Affaires étrangères du GIR **Jérôme Bica-mumpaka**, accompagné d'un leader réputé pour son fanatisme.

Du côté des décideurs politiques et militaires français engagés depuis trois ans et demi dans une alliance criminelle, la propagande continue : diabolisation du FPR (les «Khmers noirs»), description caricaturale et raciste des Tutsi, justification de la «guerre» par la légitimité du «peuple

L'argent de ces achats est passé par la BNP. Il est très difficile d'imaginer que la Banque de France et la BNP (qui n'ont pas voulu communiquer au Rwanda les pièces comptables correspondantes) aient agi ainsi sans le feu vert de l'exécutif français.

majoritaire» et le combat contre «l'expansionnisme anglo-saxon», etc. Pourtant les avertissements ne manquent pas : d'importantes organisations des droits de l'Homme mettent en garde l'exécutif français contre la caution ainsi apportée aux autorités en train d'administrer le génocide. Mais François Mitterrand et son conseiller Afrique Bruno Delaye sont presque indifférents sur le fait qu'un génocide était commis au Rwanda. **«Dans ces pays-là, un génocide c'est pas très important.»** Confidance de F. Mitterrand à des proches, rapportée dans Le Figaro du 12/01/1998]

Selon l'historien Gérard Prunier, l'Élysée subordonne la mobilisation diplomatique contre le génocide à la réalisation de certains objectifs géopolitiques, comme par exemple la remise en selle du maréchal Mobutu, un de ses dictateurs préférés, qui a écrasé le Zaïre pendant près de 40 ans.

Cette complicité diplomatique joue aussi de l'influence française au Conseil de Sécurité de l'ONU. La France y favorise la perception d'un conflit armé interethnique plutôt que celle d'un génocide en cours. Cette vision est celle adoptée par le Secrétaire Général pendant des semaines, malgré les alertes vaines du général **Roméo Dallaire**, commandant des Casques bleus au Rwanda. Cela a pour effet de retarder la prise de conscience de la communauté internationale sur la situation réelle au Rwanda et de limiter les réactions contre les crimes en cours.

■ L'attitude des médias

Deux membres de la CEC, Annie Faure, médecin au Rwanda en 1994 et Yves Ternon, historien, ont scruté l'intégralité des articles du *Figaro*, du *Monde*, de *La Croix* d'avril à juin 1994, ainsi que la plupart des articles de *Libération* et de larges extraits de *L'Humanité*.

L'ampleur des massacres frappe tellement les esprits des journalistes présents sur le terrain qu'ils tiennent dans l'ensemble à informer librement de ce qu'ils voient et entendent.

Quatre jours après le début des tueries, des journalistes parlent de génocide. Dans les trois premières semaines, des chercheurs avertis de l'histoire sociale du Rwanda démasquent la caricature ethniste et offrent une explication cohérente des causes profondes du génocide.

La plupart des envoyés spéciaux font leur travail et rapportent les faits observés, dans la mesure de leurs possibilités d'accès à l'information et souvent en prenant des risques. Ils ne déguisent pas la responsabilité de la France depuis 1990.

Mais **certains d'entre eux ont tout de même participé à la désinformation orchestrée par les services de renseignement français** en diffusant régulièrement dans leurs colonnes le discours ethniste – souvent dans sa version la plus absurde. Souvent, par ailleurs, les rédactions parisiennes contredisent ou édulcorent les reportages des journalistes de terrain.

Le journal *Le Monde*, qui dispose pourtant d'un correspondant sur place, ne cesse de représenter les événements comme une guerre ethnique plutôt qu'un génocide... Les uns mas-



sacrent les autres... et il est égal que la France soutienne l'un ou l'autre camps.

Le thème des «Khmers noirs», utilisé par la propagande française pour qualifier les Tutsi du FPR, est aussi repris par les médias dès 1993. (Le FPR, «marxiste», mènerait «une guerre de subversion communiste», tout en étant « un pion des Anglo-Saxons»).

Dans un ouvrage publié en 1998, *Un génocide secret d'État*, Jean-Paul Gouteux qualifie d'«honorables correspondants» des services secrets français le directeur et le spécialiste militaire du *Monde*, Jean-Marie Colombani et Jacques Isnard. Ceux-ci ont porté plainte en diffamation. Leur demande a été refusée au vu de la solidité de l'argumentation fournie par l'auteur, qui en a fait un second livre, implacable : *Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, L'Esprit frappeur, 1999. Cependant, l'affaire a été récemment relancée par un arrêt de la Cour de cassation.

■ Conclusion

La France a eu d'innombrables occasions d'enrayer au moins partiellement le génocide. Elle avait une influence considérable sur les organisateurs politiques et militaires des massacres. Au lieu d'utiliser cette influence pour les dissuader, elle les a encouragés. Elle a pris le parti inverse de ce que l'on aurait pu espérer d'un pays qui prétend être le plus fervent défenseur des droits de l'Homme. Le France n'a pas seulement laissé faire les massacres : elle y a contribué. Cela atteste d'une complicité. Celle-ci, toutefois, reste officiellement et obstinément niée. L'implication française dans le génocide continue de relever du «**secret d'État**». L'établir présenterait deux risques : un **énorme scandale**, et l'obligation de réparations.

Alors que la Belgique, l'ONU et les États-Unis ont demandé pardon au peuple rwandais pour ne pas être intervenus en 1994, la France se refuse toujours à exprimer le moindre remords. Pire, certains responsables français de l'époque (Alain Juppé et Édouard Balladur pour ne citer qu'eux) ont avoué publiquement être fiers de ce que la France a fait au Rwanda. Malgré la campagne médiatique qui a accompagné la commémoration de 2004, pointant quasi unanimement le rôle trouble de la France, aucun responsable français ne s'est risqué à faire le moindre commentaire en ce sens, répétant au contraire à l'envi le dis-

cours « officiel » de l'État français sur la question : « la France a été la seule à intervenir avec l'opération humanitaire Turquoise, alors que la communauté internationale a décidé le retrait de la MINUAR abandonnant ainsi les Tutsi à leurs bourreaux. » Faut-il rappeler que le côté militaire de Turquoise l'a emporté sur son côté humanitaire, que les génocidaires ont pu continuer leur entreprise dans cette zone sans être inquiétés et que la France fait partie des pays qui ont voté, au sein du Conseil de Sécurité, en faveur de la résolution décidant le retrait des troupes de la MINUAR ?

Le rôle de la France durant le génocide et sa négation par les autorités françaises constituent aujourd'hui **la pierre d'achoppement dans les relations entre le régime de Kigali et l'État français**.

Le président rwandais Paul Kagame a notamment pris à partie Renaud Muselier, secrétaire d'État aux affaires étrangères, venu assister le 7 avril 2004 à la cérémonie de commémoration officielle du génocide à Kigali. Dénonçant dans son discours le rôle de la France dans la formation des tueurs puis leur sauvetage lors de l'opération Turquoise, il fustige alors le représentant de la diplomatie française : *« Ils ont l'audace de rester là sans s'excuser »*. Renaud Muselier quitte les lieux et rentre à Paris.

La justice en marche

Différentes institutions judiciaires sont chargées de rendre la justice à divers niveaux : le Tribunal pénal international juge les hauts responsables politiques du génocide, les juridictions rwandaises ordinaires jugent les tueurs en série et les suspects de violences sexuelles, tandis que les Gacaca jugent les «simples» exécutants qui sont suspectés d'avoir tué, blessé, volé ou pillé.

La justice française pourrait, elle, être chargée de juger les collaborateurs français du génocide.

Le tribunal pénal International pour le Rwanda

à Arusha en Tanzanie

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été créé en novembre 1994 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour **juger les personnes qui ont planifié, organisé et mis en œuvre le génocide**. Les procès visent donc divers responsables politiques et militaires, mais aussi des hommes d'affaires, des intellectuels, des journalistes...

En janvier 2005, le TPIR avait prononcé 17 jugements concernant 23 accusés. Vingt-cinq autres accusés étaient alors en jugement.

L'aveu de culpabilité de Jean Kambanda, l'ancien Premier ministre du Rwanda, et sa condamnation en septembre 1998, ont créé un certain nombre de précédents. C'était la première fois dans l'histoire qu'un accusé se reconnaissait coupable du crime de génocide devant un tribunal pénal international. C'était aussi la première fois qu'un chef de gouvernement était condamné pour crime de génocide. Cependant, des suspects qui portent

une grande part de responsabilité dans les événements du Rwanda sont toujours en fuite. Ceux-ci ne peuvent être arrêtés et transférés au Tribunal que si les États, sur le territoire desquels les fugitifs se trouvent, veulent bien remplir leurs obligations légales à cet égard.

La France fait partie de ces pays-refuges pour de hauts responsables du génocide comme Agathe Habyarimana, membre éminent du «Hutu Power» et femme de l'ancien président. Pourtant aucune demande n'a été formulée par le TPIR. Par ailleurs, bien que début 2005 un prévenu ait fait mention au Tribunal, de l'entraînement dispensé par des soldats français aux miliciens, jamais la France n'a été citée ou sollicitée par les instances d'Arusha.

Temporaire, le TPIR devra rendre ses derniers jugements d'instance à l'horizon 2008 et ses jugements en appel d'ici 2010.

■ Les Gacaca

(prononcez Gatchacha : «herbe» en kinyarwanda)

Au lendemain du génocide, plus de 100 000 détenus se sont retrouvés dans les prisons du pays, gérées par une administration pénitentiaire délabrée et conçues pour héberger 15 000 personnes. Face à cet engorgement et à la difficulté de juger ces dizaines de milliers de prévenus, le gouvernement rwandais a remis sur pied des **juridictions traditionnelles utilisées à l'époque pré-coloniale : les Gacaca**. Ces tribunaux, ouverts au public, ont la charge de juger les exécutants du génocide. Ils doivent permettre, au niveau de la plus petite unité territoriale, de confronter les coupables à leurs victimes devant les autres membres du quartier ou du village (la plupart des tribunaux Gacaca se déroulent en plein air, près des locaux administratifs ou sur les terrains de foot-

ball). Ils sont présidés par des «juges» volontaires élus et formés pour l'occasion. L'ensemble de la communauté est conviée à **participer** et à **témoigner** pour mieux faire connaître la vérité.

L'objectif de ces procédures est aussi de **réconcilier** le peuple avec lui-même, d'amener les coupables à expliquer leurs gestes et à **se repentir**, et aux victimes à **pardonner**, ou tout du moins à **comprendre** ce qui est arrivé à leurs proches. La plus haute peine qui peut être infligée par les Gacaca est de 30 ans de prison. Environ 200 000 juges ont été élus pour siéger dans ces tribunaux. Il existe 9 013 Gacaca de cellules (la plus petite unité administrative) et 1545 Gacaca de secteur (l'unité immédiatement supérieure).





■ La justice française est saisie de l'implication

française dans le génocide

Si le TPIR reste cantonné à enquêter sur les responsables rwandais du génocide et ne mène pas de recherches en direction des complices étrangers, la justice française quant à elle a été saisie, en vertu de la loi, de l'implication de ressortissants français.

Le 16 février 2005, une série de plaintes contre X a été déposée au Tribunal aux Armées de Paris par des civils rwandais victimes d'exactions commises par des militaires français lors de l'opération Turquoise.

Selon les plaignants, des militaires français laissaient entrer des miliciens "Interahamwe" et des gendarmes dans le camp de Murambi, au sud de Gikongoro. Les génocidaires désignaient alors des personnes que les militaires français entravaient et emmenaient ensuite pour les jeter d'hélicoptère dans une forêt proche. Trois des plaignants évoquent aussi l'épisode de Biseseo en juin, où les troupes françaises auraient incité plusieurs milliers de Tutsi à sortir de leurs caches, avant que des miliciens hutu ne surviennent et ne les massacrent.

Cette action judiciaire, initiée et soutenue par des associations à l'origine de

la création de la CEC – Airgrige, Obsarm et Survie –, est un premier pas vers la reconnaissance de la complicité de la France. **Si ces plaintes aboutissent à des procès et au jugement de soldats français pour complicité, la responsabilité de leurs actes pourrait alors être renvoyée au plus haut niveau de l'État** et atteindre les responsables militaires et politiques de l'époque, qu'aucune immunité ne pourra jamais protéger : **les crimes contre l'humanité, le crime de génocide ainsi que leurs complicités sont imprescriptibles.**

«Nous ne sommes pas un tribunal : nous ne faisons comparaître aucun suspect, nous n'entendons pas prononcer de peine, ni attribuer de dommages et intérêts. [...] Cela dit, les faits réunis auront à peu près inévitablement une signification judiciaire et pourront être, le cas échéant, utilisés dans le cadre de procédures. Maintenant, il appartient aux victimes de saisir les tribunaux compétents et il appartient aussi aux Parquets de faire leur devoir»

Géraud de Geouffre de la Pradelle, juriste, professeur d'université émérite, président de la CEC.]



Le Rwanda aujourd'hui

être des générations, à guérir.» Jean Carbonare, ancien président de Survie, citant un de ses amis rwandais.]

Une décennie est écoulée, mais le souvenir du génocide est encore profondément ancré dans la conscience rwandaise. Des maux issus directement des massacres de 1994 torturent encore le peuple rwandais :

Le Rwanda fait partie des **pays les plus pauvres de la planète**. En plus des maux dont souffrent ces pays (chômage, dette, peu d'infrastructures, faible développement humain), le Rwanda subit encore au quotidien et au plus profond de sa chair les séquelles du génocide.

[«Tu peux parcourir notre pays aujourd'hui, tu ne pourras pas trouver un Rwandais "normal". Chacun porte ses haines, ses peurs, ses souffrances profondes et les victimes comme les bourreaux mettront des années, peut-

- **Le climat social reste tendu** : la réconciliation nationale passe en partie par la justice, malheureusement très lente. Les rescapés doivent alors cohabiter dans la misère avec des génocidaires, souvent meurtriers de leurs proches, qui pour certains gardent à l'esprit la volonté de «finir le travail», c'est-à-dire éliminer les Tutsi qui ont survécu.

- **Le virus du sida** est largement répandu, notamment à cause du viol utilisé comme arme du génocide. Les trois-quarts des femmes violées rescapées sont malades du sida. Au Rwanda, plus d'une personne sur dix est atteinte, dont une grande partie d'enfants, souvent porteurs du virus dès leur naissance.



Aux **orphelins du génocide** se rajoutent les orphelins du sida. Les **enfants des rues** errent, sans prise en charge sociale possible ; majoritairement rejetés et marginalisés par la population, tous ces enfants vivent dans une extrême détresse morale et physique.

Au niveau politique, la situation est elle aussi extrêmement tendue. L'actuel président rwandais Paul Kagame, chef militaire du FPR lorsque celui-ci a mis fin au génocide en juillet 1994, dirige le Rwanda d'une main de fer. Désirant imposer l'unité de tous les Rwandais et combattre le retour au divisionnisme «ethnique», il a progressivement écarté ses principaux rivaux lors des dernières élections présidentielles en 2003. Toute allusion à l'appartenance «ethnique» est durement réprimée au nom de l'unité.

Au nom de ce combat contre les démons du génocide, **le régime de Kigali joue aussi un rôle très controversé dans la région depuis 1994.**

En juillet 1994, après quatre années de guerre, le FPR prend Kigali et met fin au génocide. S'ensuit la fuite de dizaines de milliers de génocidaires vers le Zaïre voisin. Regroupés dans des camps de réfugiés, ces bourreaux de la veille sont victimes du choléra, tandis que certains, encore encadrés par les autorités du génocide, se réarment et tentent des incursions au Rwanda.

Face à cette menace, le nouveau régime de Kigali lance ses troupes au Zaïre, afin de poursuivre les miliciens et les anciens membres des FAR. Ceux-ci sont traqués jusqu'à Kinshasa et subissent de violentes représailles causant des dizaines de milliers de morts, parfois massacrés. En 1997, le Rwanda,

l'Ouganda et le Burundi forment avec des rebelles congolais une coalition afin de renverser le général Mobutu qui apporte son soutien aux responsables de l'ancien régime. En 1998, après une année de guerre, la coalition atteint Kinshasa et installe Laurent Désiré Kabila au pouvoir, qui rebaptise quelques mois plus part le Zaïre en République démocratique du Congo (RDC).

Toutefois, supportant mal l'ingérence de ses alliés dans les affaires congolaises et le maintien de leurs troupes dans l'est du pays, L.D. Kabila somme les troupes rwandaises, ougandaises et burundaises, de quitter le territoire de la RD Congo.

S'engage alors un nouveau conflit entre le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi d'un côté et la RD Congo, soutenue par le Zimbabwe et l'Angola, de l'autre. Le nerf de cette guerre réside dans l'exploitation des ressources minières de l'est de la RDC (coltan, uranium, phosphates, cuivre, etc.). Sous le prétexte que le nouveau régime congolais ne lutte pas contre la présence sur son territoire de miliciens Interahamwe responsables du génocide et représentant une menace pour la sécurité du Rwanda, le régime de Kigali occupe militairement l'est de la RDC et... pille allègrement ses ressources naturelles.

Depuis 1996, ces guerres ont fait plus de cent mille victimes directes, mais surtout plusieurs millions de victimes indirectes, en livrant une partie du pays au chaos et aux seigneurs de la guerre. Aujourd'hui, les troupes rwandaises et ougandaises ont officiellement quitté la RDC, mais de nombreuses milices locales soutenues de l'extérieur font régner la terreur dans toute la région, de l'Ituri au Kivu.

Survie et le Rwanda

Pour Survie, le génocide de 1994 a été un véritable choc, qui a eu une influence décisive sur les engagements pris par l'association ces dix dernières années.

Les fondements et les objectifs de Survie en ont été secoués et bouleversés. Après le Rwanda rien ne pouvait être comme avant.



■ Le Rwanda et la Françafrique

Le cas rwandais est un véritable révélateur des mécanismes criminels de la Françafrique. Il en a mis en lumière les ressorts et perversités cachés – qui se sont conjugués au Rwanda.

En 1994, Survie commençait de découvrir la face immergée de l'iceberg des relations franco-africaines, un mélange de criminalité économique et politique, de pillage de l'Afrique et de soutien à des dictateurs amis, tout cela mis en place en 1960 dans une perspective néocoloniale. Mais le cas rwandais dépassait en cynisme ce que Survie pouvait imaginer de pire.

« C'est le génocide au Rwanda qui nous a fait prendre conscience de ce dont la Françafrique était capable », écrit François-Xavier Verschave dans Noir silence. Le génocide de 1994 a donc conforté Survie dans sa dénonciation amorcée de la Françafrique, tout

en l'engageant dans un questionnement radical : de quelles habitudes criminelles méconnues ce consentement à l'abomination est-il le fruit ?



■ Un combat citoyen

Le rôle de la France au Rwanda suscita aussi des vocations. Beaucoup d'adhérents actuels de Survie se sont engagés dans l'association à cette occasion.

Dès 1993, Survie, plus attentive que d'autres à ce qui se passe au Rwanda (son président Jean Carbonare a participé là-bas à une commission internationale d'enquête), sait que la situation dans ce pays, déjà plus qu'alarmante, ne cesse de se dégrader. Début 1994, Survie édite un «*Billets d'Afrique*» spécial sur les exactions du régime Habyarimana. Survie sait aussi que, si rien n'est fait, le Rwanda risque de dériver irrémédiablement vers une tragédie.

En 1993, **Survie se rend à l'Élysée afin d'alerter les autorités françaises** de la gravité de la situation et de la nécessité de plus en plus pressante de réagir. Le pouvoir exécutif français reste imperturbable.

Durant le génocide, Survie multiplie

les démarches, les conférences de presse, l'envoi de communiqués.

Elle s'associe avec les ONG les plus motivées en un comité «Solidarités France-Rwanda», qui deviendra «**Urgence Rwanda**». Elle informe journalistes et parlementaires, et tente de mobiliser la société civile. Mais la réceptivité du public à ses actions reste faible.

En juin, Survie entame une marche quotidienne au cœur de Paris, qui durera jusqu'au 14 juillet : «Nous marchons parce que nous ne marchons plus». **Tous les jours, pendant 5 heures, sur l'esplanade des Invalides, Survie manifeste son désaccord avec le rôle de la France au Rwanda.**

Le relais de ces actions est pris dans **plusieurs villes de provinces** (Lyon, Colmar...), mais les médias, subjugués par l'opération Turquoise, n'ont plus des événements qu'une lecture humanitaire.

■ Depuis 1994, constante mobilisation

Le génocide prend fin en juillet 1994. Mais le combat de Survie, lui, ne s'est pas arrêté avec la fin des massacres. Depuis 1994, l'association rassemble et diffuse une information importante sur l'implication de la France au Rwanda et lutte pour que soient tirées les leçons de cette complicité de génocide.

Dès 1994, François-Xavier Verschave entamait la rédaction d'un rapport pour le compte de l'OPCF (Observatoire permanent de la coopération française). Ce rapport allait devenir un livre, *Complicité de génocide ?*

La politique de la France au Rwanda.

En 1995, Survie inclut dans ses statuts la lutte contre la «banalisation du génocide» (son omission et sa non-prévention).

Fin 1995, Survie engage une campagne visant à l'arrestation de trois figures clés du génocide : Bagosora, Kayishema et Sindikubwabo.

Fin 1997, Survie prend une position de pointe dans la campagne qui obligera la France, mi-1998, à signer (à contrecœur) les statuts de la **Cour pénale internationale** instaurée pour sanctionner les crimes les plus graves.

Début 1998, Survie initie le **Comité vérité pour le Rwanda**. En manifestant au Trocadéro, elle contribue à l'ouverture de la **Mission d'information parlementaire** sur le Rwanda.

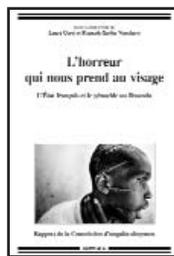
Depuis 1999, Survie continue de participer à la Coalition française pour la Cour pénale internationale, qui exerce une vigilance sur l'attitude de la France face à cette institution primordiale. Elle ne cesse également de multiplier les contacts **contre l'impunité de certains des principaux responsables et auteurs du génocide, et l'enfouissement des complicités françaises**.

En octobre 2003, des militants rebaptisent symboliquement le quai François Mitterrand inauguré le matin même à Paris.



En mars 2004 pour les 10 ans du génocide, Survie a décidé de lever le tabou sur le rôle de la France dans le génocide. Avec les associations Air-crige, la Cimade et l'Observatoire des transferts d'armements, elle organise une **Commission d'Enquête Citoyenne**.

Cette même année, la campagne *Rwanda 1994-2004, les victimes et complices oubliés du génocide* est lancée. Une cinquantaine d'événements (conférences, projections, débats, expos, émissions) sont organisés dans une trentaine de villes. 4 000 brochures d'information sur le génocide et le rôle de la France sont diffusées et la pétition de soutien à la CEC rassemble plus de 10 000 signataires. Le 7 avril 2004, plusieurs groupes locaux se joignent à la communauté rwandaise pour manifester symboliquement. Des «die-in» sont organisés à Paris, Lyon, Besançon.



En février 2005, le rapport de la Commission d'enquête citoyenne est publié chez Karthala sous le titre **L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda**. Retranscription quasi intégrale des séances de la Commission, il révèle, preuves à l'appui (témoignages et documents) la complicité française dans le génocide.

La CEC publie aussi sous la plume de son président juriste Géraud de la Pradelle : ***Imprescriptible, l'implication française dans le génocide portée devant les tribunaux***, aux éditions les Arènes. Géraud de la Pradelle explique dans ce livre pourquoi il est inévitable d'envisager la mise en cause judiciaire d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires, d'officiers supérieurs, de simples soldats ou même de banquiers français.

Le 16 février 2005, grâce au soutien

des membres de la CEC et des associations Airgrige, Survie et Obsarm, des plaintes de rescapés tutsi sont déposées au tribunal aux Armées de Paris contre des militaires français de l'opération Turquoise pour complicité de génocide et complicité de crimes contre l'humanité.

Ces militaires sont accusés d'avoir apporté un soutien aux tueurs et d'avoir commis eux-mêmes des meurtres et des viols.

■ La lutte pour la vérité continue

«Nous, citoyens français, n'acceptons pas le manque de contrôle et l'impunité dans notre appareil d'État. Puisque les actes et décisions des autorités françaises sont mis en œuvre en notre nom, nous avons le droit, plus encore le devoir, de veiller à ce qu'ils ne soient pas en contradiction avec les principes fondateurs de notre République.»

(extrait de la pétition de soutien à la Commission d'Enquête Citoyenne sur le rôle de la France dans le génocide de 1994, initiée par Survie)

L'implication de la France aux côtés d'un régime qui a commandité et exécuté un génocide est une question prioritaire pour Survie. L'engagement n'est pas près de s'arrêter.

C'est ainsi que Survie, Airgrige, l'Obsarm et les membres du comité de pilotage ont décidé de maintenir la CEC permanente afin de poursuivre les travaux, d'approfondir certains dossiers et de récolter de nouveaux éléments venant confirmer ceux déjà mis en avant dans le rapport.



Les membres de la Commission d'Enquête Citoyenne

Président

Géraud DE GEOUFFRE DE LA PRADELLE, professeur de Droit émérite (suppléante: **Rafaëlle MAISON**, professeure de Droit à l'Université de Picardie)

Vice-présidents

Yves TERNON, historien et **François-Xavier VERSCHAVE**, président de Survie.

Commissaires

Patrice BOUVERET : responsable de l'Observatoire des Transferts d'Armement (Obsarm), président du Centre de documentation et de recherches sur la paix et les conflits (suppléant : **Michel AGBOOLA-SOUHIL**)

Emmanuel CATTIER : président de Survie Bas-Rhin.

Catherine COQUIO : présidente d'Aircrige, professeure de Littérature comparée à l'Université de Poitiers (suppléants : **Aurélia KALISKY**, vice-présidente d'Aircrige et **Jemal OULD MOHAMED**, économiste, membre d'Aircrige).

Sharon COURTOUX : déléguée du président de l'association Survie.

Annie FAURE : médecin.

Bernard JOUANNEAU : avocat à la Cour, président de l'association Mémoire 2000.

Gérard SADIK : représentant la Cimade.

Ont participé à la mise en place de la CEC au sein du Comité de pilotage

Marcel KABANDA : historien.

Georges KAPLER : réalisateur des témoignages filmés pour la CEC, membre de l'association d'aide aux rescapés du génocide « Appui Rwanda ».

Anne LAINÉ : réalisatrice de documentaires, présidente d'Appui Rwanda.

Les associations membres de la CEC



AIRCRIGE

Aircrige

Née en 1997, l'Association Internationale de Recherche sur les Crimes contre l'humanité et les Génocides est une association de chercheurs interdisciplinaire et ouverte au-delà de l'Université. Son objectif est de mettre en relation des individus, des groupes et des savoirs héritiers d'événements différents, pour créer l'espace d'échange qui manque entre la recherche, le témoignage et la critique politique.

Ce lien implique que l'anthropologie des violences politiques nécessaire aujourd'hui soit aussi une critique de l'État criminel et des discours de déni attendants. Il requiert la mise en relation des approches dites "objectives" et "subjectives", donc la contribution de chaque science humaine, la prise en compte du droit international, un travail avec et sur les témoignages, un décryptage des discours et surtout l'essai d'articuler ces éléments. Le but n'est pas le consensus, mais l'éclairage des points aveugles de chacun.

<http://aircrigeweb.free.fr>

Obsarm

Créé en 1994, sous la responsabilité du CDRPC (Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits) l'Observatoire des transferts d'armements, indépendant de toute organisation politique ou confessionnelle, se donne pour objectif d'effectuer des recherches sur les transferts d'armements (pays acquéreurs d'armes françaises, types de matériels vendus, montants des contrats), l'industrie d'armement (suivi de l'évolution du secteur industriel) et la politique de défense menée en France (organisation de la défense, coopération militaire, etc.). Son objectif, par la diffusion de ses études, est de former et d'informer la société civile afin de permettre une meilleure appréhension des questions soulevées par la présence massive des armes dans le monde, dans la perspective d'une démilitarisation progressive de la politique actuelle de sécurité.

www.obsarm.org



Survie

Inspirée par le manifeste-appel de 126 Prix Nobel contre la faim et pour le développement (1981), Survie a fait sien le message central de cet appel : la faim et la misère ne sont pas des fatalités mais relèvent du politique. Elle s'est assignée trois objectifs spécifiques : Ramener à la raison la politique africaine de la France. Nous exigeons que la politique de la France retrouve un minimum de contrôle démocratique et de respect des principes républicains. Combattre la banalisation du génocide. Cela passe par la construction de dispositifs internationaux permanents de veille, d'intervention et de sanction, et une attention particulière aux pratiques de désinformation qui concourent au regain des théories révisionnistes. Promouvoir les Biens publics à l'échelle mondiale, sur un terrain à la fois scientifique et militant.

www.survie-france.org



La Cimade

Depuis ses origines en 1939, les missions de la Cimade ont évolué, se sont adaptées aux enjeux de l'époque. De la décolonisation à l'aide aux républicains espagnols exilés, et du sauvetage des Juifs menacés au mouvement des "sans-papiers", les formes de son action se sont modifiées. La Cimade est cependant restée fidèle à une même vocation : soutenir ceux qui fuient l'oppression et la misère.

www.cimade.org

La CEC a besoin de vous. Soutenez-la financièrement !

Un DVD d'information sur la CEC est offert pour tout don à partir de 10 euros.

De nombreuses personnes ont soutenu la CEC de diverses manières : par leurs dons ou la signature de la pétition.

Grâce à ces soutiens, la CEC a permis d'empêcher que le couvercle ne se referme sur le rôle de la France dans ce crime imprescriptible qu'est le génocide.

Toutefois, compte tenu de l'étendue des faits avérés, **la Commission d'enquête citoyenne a décidé de prolonger la durée de ses travaux jusqu'à ce que toute la vérité soit faite et que la justice soit enfin rendue.**

La CEC entre donc dans une période décisive. Si ce combat pour la vérité et la justice perdure grâce à l'engagement bénévole de l'ensemble des membres de la Commission, il ne peut se passer des moyens financiers qu'exige une telle ambition (les frais de déplacement pour le recueil de témoignages, de recherche, de documentation, de gestion matérielle, de justice, de communication, sont incontournables).

En signant la pétition en 2004, de nombreux citoyens ont rejoint la Commission dans son difficile combat. Toute personne a aujourd'hui l'occasion de s'y associer, même très modestement, en apportant une contribution financière. En l'occurrence, l'argent n'est pas « le nerf de la guerre » : il doit servir, encore une fois, la vérité et la justice.

Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de Survie, qui tient les comptes spécifiques de la CEC, en mentionnant « pour la CEC », au 210, rue Saint-Martin 75003 Paris.

(Ces dons ouvrent droit à déduction fiscale à hauteur de 66 % de leurs montants dans la limite de 20 % du revenu imposable.)

Survie et la Commission vous remercient par avance de votre aide qui nous permettra, tous ensemble, d'aller jusqu'au bout du combat.

**Veillez relayer cet appel de fonds à vos proches et vos contacts.
Retrouvez la pétition et toute l'actualité de la CEC sur :**

www.enquete-citoyenne-rwanda.org

L'histoire du Rwanda et le génocide

- **BRAECKMAN Colette**, *Rwanda, histoire d'un génocide*, Fayard, 1994.
- **BRAUMAN Rony**, *Devant le mal. -Rwanda, un génocide en direct*, Arléa, 1994.
- **CHRÉTIEN Jean-Pierre**, *L'Afrique des Grands Lacs: deux mille ans d'histoire*, Aubier, 2000
- **CORET Laure** (dir.), *Rwanda 1994-2004 : des mots à l'œuvre*, L'Harmattan, 2005.
- **DALLAIRE Roméo**, *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Libre expression, 2003
- **DES FORGES Alison**, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Human Rights Watch/FIDH, Karthala, 1999
- **FRANCHE Dominique**, *Rwanda. Généalogie d'un génocide*, Les petits livres, 1997, réédité en 2003 chez Tribord (Bruxelles)
- **PRUNIER Gérard**, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, 1997.
- **TERRAS Christian** (dir.) et **BA Mehdi**, *Rwanda, l'honneur perdu de l'Église. Les Dossiers de Golias*, Golias (Villeurbanne), 1999

Le rôle des médias

- **CHRÉTIEN Jean-Pierre** (dir.), **DUPAQUIER Jean-François**, **KABANDA Marcel** et **NGARAMBE Joseph**, *Rwanda : Les médias du génocide*, Karthala, 1995
- **GOUTEUX Jean-Paul**, *Le Monde, un contre-pouvoir ? Désinformation et manipulation sur le génocide rwandais*, L'esprit frappeur, 1999
- **MAS Monique**, *Paris Kigali 1990-1994, Lunettes noires, politique du sabre et onction humanitaire. Pour un génocide en Afrique*, L'Harmattan, 1999

L'implication de la France

- **AGIR ICI et SURVIE**, *L'Afrique à Biarritz. Mise en examen de la politique française*, Karthala, 1995
- **AGIR ICI et SURVIE**, *Rwanda : la France choisit le camp du génocide*, volumes 1-5 des Dossiers noirs de la politique africaine de la France, L'Harmattan, 1996
- **AMBROSETTI David**, *La France au Rwanda. Un discours de justification morale*, Karthala, 2001
- **ASSEMBLÉE NATIONALE**, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Rapport d'information n° 1271, 1998
- **BA Mehdi**, *Rwanda, un génocide français*, L'esprit frappeur, 1997
- **BRAECKMAN Colette** et **Human Rights Watch**, *Qui a armé le Rwanda ? Chronique d'une tragédie annoncée*, Les dossiers du GRIP, n° 188, Bruxelles, 4/1994

- **GOUTEUX Jean-Paul**, *Un génocide secret d'État. La France et le Rwanda, 1990-1997*, Éditions sociales, 1998
- **GOUTEUX Jean-Paul**, *La nuit rwandaise. L'implication française dans le dernier génocide du siècle*, L'esprit frappeur, 2002
- **KAYIMAHÉ Vénuste**, *France-Rwanda : les coulisses du génocide*. Témoignage d'un rescapé, Dagorno-L'esprit frappeur, 2002
- **LA PRADELLE (de), Géraud**, *Imprescriptible, l'implication française dans le génocide tutsi portée devant les tribunaux*, Les Arènes, 2005
- **VERSCHAVE François-Xavier**, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, 1994
- **VERSCHAVE François-Xavier** et **CORET Laure** (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda*. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, Karthala, 2005

Essais

- **DESTEXHE Alain**, *Rwanda : essai sur le génocide*, Éditions Complexe (Bruxelles), 1994
- **FAURE Annie**, *Blessures d'humanitaire*, Baland, 1995
- **HATZFELD Jean**, *Dans le nu de la vie. Récits des marais rwandais*, Seuil, 2002
- **HATZFELD Jean**, *Une saison de machettes*, Seuil, 2003
- **MUKAGASANA Yolande** et **KAZINIERAKIS Alain**, *Les blessures du silence. Témoignages du génocide au Rwanda*, Actes Sud/Médecins sans frontières, 2001
- **RURANGWA Jean-Marie Vianney**, *Le génocide des Tutsi expliqué à un étranger*, Le Figuier-Fest'Africa, 2000
- **WABERI Abdourahman Ali**, *Terminus. Textes pour le Rwanda, Moisson de crânes*, Le serpent à plumes, 2000

La justice

- **DESTEXHE Alain** et **FORET Michel**, *Justice internationale. De Nuremberg à la Haye et Arusha*, Bruylant (Bruxelles), 1997
- **DUPAQUIER Jean-François** (dir.) et **Association Mémorial International**, *La justice internationale face au drame rwandais*, Karthala, 1996
- **GILLET Eric**, *Le génocide devant la justice*, Les Temps modernes, n°583, juillet 1995.

Les séquelles traumatiques liées au génocide

- **GODARD Marie-Odile**, *Rêves et traumatismes ou la longue nuit des rescapés*, Erès, 2003
- **WAINTRATER Régine**, *Sortir du génocide, témoigner pour réapprendre à vivre*, Payot, 2003.

■ Filmographie

- **BRADSHAW Stephen** and **JONES Elisabeth**, *Bloody Tricolor*, Grande-Bretagne, 1995
 - **DE HEUSCH Luc**, *Une république devenue folle. Rwanda 1894-1994*, Belgique, 1996
 - **DELESTRADE Jean-Xavier** et **Thierry**, *La justice des hommes*, France, 2001
 - **EL TAHRI Jihan** et **CHAPPELL Peter**, *L'Afrique en morceaux. La tragédie des Grands Lacs*, France
 - **GENOUD Robert**, *Rwanda, l'histoire qui mène au génocide*, France, 1995
 - **HAZAN David**, **GLUCKSMANN Raphaël** et **MEZERETTE Pierre**, *«Tuez-les tous». Rwanda, histoire d'un génocide «sans importance»*, France, 2004
 - **LAINÉ Anne**, *Rwanda. Un cri d'un silence inouï*, France, 2003
 - **PECK Raoul**, *Sometimes in April, USA/Rwanda*, 2005
-



210 rue St Martin 75003 PARIS
Tél. : (33-1) 44 61 03 25 - Fax : (33-1) 44 61 03 20
<http://www.survie-france.org>

En 1994, le régime d'Habyarimana, président du Rwanda soutenu par la France, a de plus en plus de mal à se maintenir au pouvoir. Il est menacé en particulier par la guerre déclenchée par le FPR, constitué de réfugiés tutsi auxquels il y a toujours refusé le retour au Rwanda. Depuis des années le régime Habyarimana, corrompu et raciste, attise la haine anti-tutsi au sein de la population rwandaise, ultime instrumentalisation d'une division ethnique utilisée comme ressource politique.

Le 6 avril l'avion du Président Habyarimana est abattu. Cet événement sert de prétexte au Gouvernement Intermédiaire Rwandais pour supprimer l'opposition et déclencher dès le 7 avril le génocide des Tutsi.

Un million de personnes mourront dans les 100 jours qui suivront (un taux d'extermination quotidien cinq fois plus élevé qu'à Auschwitz).

En soutenant le régime Habyarimana puis le GIR, le Président François Mitterrand a rendu la France complice de ce génocide, une complicité jamais assumée publiquement, niée au contraire par la Mission d'information parlementaire chargée d'examiner l'existence de cette responsabilité.

Une poignée de citoyens et quelques associations rassemblés en une Commission d'Enquête Citoyenne (CEC) se sont chargés en 2004 de faire la lumière sur l'implication de la France dans ce génocide.

Cette brochure a pour but de revenir sur cette page sinistre de l'histoire françafricaine en apportant au grand public les éclairages historiques et politiques qui ont souvent fait défaut.

